

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1182

10 novembre 2005

### SOMMAIRE

(The) Abbeyhall Trust Company (Holding) S.A., Senningerberg .....	56698	ITE Innovations Technologies Environnement, S.à r.l., Luxembourg .....	56736
Alter Domus, S.à r.l., Luxembourg .....	56690	Janus Holding S.A., Luxembourg .....	56704
Astra Sicav, Senningerberg .....	56690	JPMorgan Asset Management (Europe), S.à r.l., Senningerberg .....	56692
Ataraxie Holding S.A., Luxembourg .....	56705	Lasalle European Property Securities Sicav, Lu- xembourg .....	56691
Bombardier Luxembourg S.A., Münsbach .....	56695	Lux Venture Finance S.A.H., Luxembourg .....	56702
Camelides S.A., Luxembourg .....	56702	Malon Luxembourg S.A., Luxembourg .....	56705
Caspian 1990 S.A., Luxembourg .....	56705	Masterhouse S.A., Luxembourg .....	56699
Caspian 1990 S.A., Luxembourg .....	56705	Millet S.A., Luxembourg .....	56736
Cira Holding S.A., Luxembourg .....	56703	Muse Investment S.A., Luxembourg .....	56734
Delfas S.A., Luxembourg .....	56703	Niramore International S.A., Luxembourg .....	56700
DISA-Distribution Investments S.A., Luxembourg	56703	NR Participation Holding S.A., Luxembourg .....	56692
Dima S.A., Roodt-sur-Syre .....	56694	Orangenburger S.A.H., Luxembourg .....	56704
Edinformatic S.A., Luxembourg .....	56690	Oras S.A., Luxembourg .....	56734
Eknah Investments S.A., Mamer .....	56717	Organdi Immobilière S.A., Luxembourg .....	56700
Etra Global Sicav, Luxembourg .....	56691	Pro Fencing Holdings S.A., Luxembourg .....	56724
Euro-Mediterranean Estates S.A.H., Luxembourg	56694	Pro Fencing Holdings S.A., Luxembourg .....	56733
Eurofind Textile S.A., Luxembourg .....	56704	RB Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56695
European Broadcasting System S.A., Luxembourg	56697	Saft Alpha, S.à r.l., Luxembourg .....	56697
Executive Jet S.A., Luxembourg .....	56701	Saft Beta, S.à r.l., Luxembourg .....	56733
Executive Jet S.A., Luxembourg .....	56701	SFDT International S.A., Luxembourg .....	56734
Executive Jet S.A., Luxembourg .....	56701	Siparex Small Cap Value, S.à r.l., Luxembourg ..	56697
Fina Cold II S.A., Luxembourg .....	56701	SLS S.A., Luxembourg .....	56703
Gallaher AF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	56707	SOCFINAL, Société Financière Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg .....	56694
Gallaher AF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	56711	Socfinasia S.A.H., Luxembourg .....	56693
(Les) Gimbrettes S.A., Luxembourg .....	56690	Southern Participations S.A.H., Luxembourg .....	56704
Hanota Holdings S.A., Luxembourg .....	56734	Sphère Gay, A.s.b.l., Wiltz .....	56706
Hirslanden Healthcare S.A., Luxembourg .....	56695	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg .....	56698
Hirslanden Investments S.A., Luxembourg .....	56699	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg .....	56699
I.F.G. Immobilière, Finances et Gestion, S.à r.l., Dudelange .....	56734	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg .....	56700
I.F.G. Immobilière, Finances et Gestion, S.à r.l., Dudelange .....	56735	Technet Holding S.A., Luxembourg .....	56690
I.F.G. Immobilière, Finances et Gestion, S.à r.l., Dudelange .....	56735	Valima S.A., Luxembourg .....	56694
I.F.G. Immobilière, Finances et Gestion, S.à r.l., Dudelange .....	56735	Winchester Square Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg .....	56695
INTERCULTURES, Compagnie Internationale de Cultures S.A.H., Luxembourg .....	56693	WSP, Wolff Spare Parts, S.à r.l., Luxembourg ..	56702
Inep Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	56711	Xerium 2 S.A., Luxembourg .....	56698
International Marine Travel S.A., Luxembourg ..	56696	Xerium 3 S.A., Luxembourg .....	56696
ITE Innovations Technologies Environnement, S.à r.l., Luxembourg .....	56735	Zeus Property Investment S.A., Luxembourg .....	56692

**ALTER DOMUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 375.000.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 65.509.

En date du 4 avril 2005, l'associé unique de la société a décidé de réélire Monsieur Frans Elpers, demeurant au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053397.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**EDINFORMATIC S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 86.305.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER &amp; CO. S.A.

Signature

(052950.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**TECHNET HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 78.235.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER &amp; CO. S.A.

Signature

(052951.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**LES GIMBRETTE S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 26.738.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER &amp; CO. S.A.

Signature

(052952.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**ASTRA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.  
R. C. Luxembourg B 98.976.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASTRA SICAV*

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / J.L. Perez

*Corporate Secretary / Vice President*

(053028.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**LaSalle EUROPEAN PROPERTY SECURITIES SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 80.081.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 mai 2005 a décidé:

- de ratifier la cooptation de:

Monsieur Ernst Jan De Leeuw, Director of Portfolio Management, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, Herengracht 471, NL-1017 BS Amsterdam, en sa qualité de nouvel administrateur en date du 31 août 2004 en remplacement de Monsieur Michiel Dubois, Director of Portfolio Management, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, 471, Herengracht, NL-1017 BS Amsterdam, administrateur démissionnaire en date du 31 août 2004;

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Ernst Jan De Leeuw, Director of Portfolio Management, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, 471, Herengracht, NL-1017 BS Amsterdam;

Monsieur Robert La Fors, Managing Director, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, 471, Herengracht, NL-1017 BS Amsterdam;

Monsieur Peter Manley, European Chief Administrative Officer, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT, Cavendish Square, GB-London W1A 2NF;

Monsieur Gilles Reiter, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

*Pour LaSalle EUROPEAN PROPERTY SECURITIES SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053012.3/1126/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**ETRA GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.702.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 mai 2005 a décidé:

- de prendre note de la démission de:

Madame Anja Grenner, Manager, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg en date du 25 avril 2005;

- de nommer en qualité d'administrateur:

Madame Anne-Marie Goffinet, Assistant Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006;

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Fabio Bottarelli Bernasconi, Managing Director, ETRA SIM Spa, Via Cernaia 2, I-20121 Milan;

Monsieur. Luigi Crosti, Vice Chairman and Managing Director, ETRA SIM Spa, Via Cernaia, 2 I-20121 Milan;

Monsieur Marco De Feo, Vice Chairman, ETRA ASSET MANAGEMENT SGR Spa, Via Cernaia, 2, I-20121 Milano;

Monsieur Léon Hilger, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

DELOITTE S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. B-67895, en qualité de Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ETRA GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053014.3/1126/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**ZEUS PROPERTY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 34.709.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF08486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(053035.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 27.900.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 17 mai 2005*

*Nominations*

- Les associés ont accepté la nomination de Messieurs Peter Schwicht et Massimo Greco en tant que membres du conseil de gérance participant uniquement aux décisions concernant les succursales de la société, avec effet au 14 février 2005.

*Composition du Conseil de Gérance*

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2006. Au 17 mai 2005, le conseil de gérance se compose comme suit:

\* M. Jonathan P. Griffin, Vice-President, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., L-1420 Luxembourg, Administrateur-Délégué.

\* M. Graham A. Goodhew, Vice-President, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., L-7597 Reckange, Administrateur Délégué.

\* M. Jean-Jacques Lava, Vice-President, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., B-6740 Etalle, Administrateur Délégué.

\* M. Peter Schwicht, Managing Director, J.P. MORGAN AG, Junghofstrasse 14, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne, Gérant.

\* M. Massimo Greco, Managing Director, JPMorgan CHASE BANK, N.A, Via A. Catena 4, I-20121 Milan, Italie, Gérant.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil de gérance du 22 avril 2005*

- Le Conseil de Gérance a décidé de reconduire le mandat de la société à responsabilité limitée Pricewaterhouse-Coopers, Luxembourg, en tant que Réviseurs d'Entreprises, pour un terme d'un an qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2006.

Certifié conforme

A. D'Alimonte

Assistant Vice Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053049.3/984/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**NR PARTICIPATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.241.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour NR PARTICIPATION HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. «SGG»

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053230.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

56693

**SOCFINASIA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 10.534.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005*

Constituée par acte passé devant M<sup>e</sup> Wurth, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 novembre 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 9 du 16 janvier 1973.

Statuts modifiés par acte passé devant M<sup>e</sup> Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 22 janvier 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 58 du 26 février 1985;
- le 7 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 203 du 24 juillet 1989;
- le 20 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 44 du 30 janvier 1993.

Statuts modifiés par acte passé devant M<sup>e</sup> Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 20 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 6 du 6 janvier 1999.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 25 du 8 janvier 2000.

Statuts modifiés par acte passé devant M<sup>e</sup> Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 17 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 348 du 12 mai 2001;
- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 28 du 7 janvier 2002.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011, le mandat de Monsieur Robert de Theux, Administrateur sortant.

*Le conseil d'administration*

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053075.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**INTERCULTURES, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 6.225.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005*

Constituée par acte passé devant M<sup>e</sup> Charles-Joseph Michels, notaire de résidence à Luxembourg, et M<sup>e</sup> Jean-Pierre-Léon-Georges Bourg, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 1961, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 6 du 24 janvier 1962.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Charles-Joseph Michels, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mars 1962, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 27 du 7 avril 1962 et aux annexes du Moniteur Belge du 30 juin 1965, n° 21377 et 21378.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 16 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 75 du 22 mars 1988;
- le 30 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil C, n° 193 du 28 avril 1995;
- le 23 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C, n° 443 du 9 septembre 1995;

Statuts modifiés suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux notaire de résidence à Luxembourg:

- le 24 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil C, n° 263 du 21 avril 1998.
- le 10 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil C, n° 627 du 3 septembre 1998.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publiés au Mémorial, Recueil C, n° 23 du 7 janvier 2000.

Statuts modifiés suivant actes passés devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 17 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C, n° 344 du 11 mai 2001;
- le 13 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C, n° 908 du 23 octobre 2001;
- le 21 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C, n° 1184 du 18 décembre 2001;
- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil C, n° 26 du 5 janvier 2002.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011, le mandat de Monsieur Vincent Bollore, Administrateur sortant.

L'assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Marc Hubert.

*Le conseil d'administration*

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053076.3/850/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**SOCFINAL, SOCIETE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 5.937.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005*

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Paul Wurth, Notaire de résidence à Luxembourg-Eisch et M<sup>e</sup> Charles Funck, Notaire de résidence à Jurglinster, le 5 décembre 1959, publié au Mémorial, Recueil Spécial C 84, du 22 décembre 1959 et au Moniteur Belge du 1<sup>er</sup> octobre 1960, n° 26654.

Statuts modifiés suivant actes reçus par Maîtres C. Funck et P. Wurth:

- le 15 mai 1962, publié au mémorial C 51, du 20 juin 1962 et au Moniteur Belge, du 23 juin 1962, N° 18.409-410;
- le 19 mai 1964, publié au Mémorial C 57, du 22 juin 1964 et au Moniteur Belge, du 18 juillet 1964, n° 24.112-113.

Statuts modifiés suivant actes reçus par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 22 janvier 1985, publié au mémorial C 51, du 22 février 1985 et au Moniteur Belge, du 10 mai 1985, n° 850.510-513;

- le 24 juin 1987, publié au mémorial C 302, du 27 octobre 1987 et au Moniteur Belge n° 102, du 17 octobre 1987;

- le 7 mars 1989, publié au mémorial C 188 du 8 juillet 1989 et au Moniteur Belge n° 900 510-445 du 10 mai 1990.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publiés au mémorial C 25, du 8 janvier 2000.

Statuts modifiés suivant actes reçus par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, Notaire alors de résidence à Luxembourg:

- le 14 décembre 1999, publié au mémorial C 159 du 21 février 2000;

- le 7 novembre 2000, publié au mémorial C 370 du 18 mai 2001;

- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial C 141 du 25 janvier 2002.

*Sixième résolution*

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011, le mandat de Monsieur Robert de Theux, administrateur sortant.

*Le conseil d'administration*

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053078.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**VALIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 99.991.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(053099.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**EURO-MEDITERRANEAN ESTATES S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 39.227.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(053137.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**DIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.132.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(053252.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 71.609.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(053159.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 78.513.

Le bilan de la société au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(053163.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 73.988.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 19 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 316 du 29 avril 2000.

Les comptes annuels au 29 février 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07501, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A.

*Un mandataire*

Signature

(053195.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**HIRSLANDEN HEALTHCARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 89.800.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 juin 2005*

*Résolutions*

Sur proposition du conseil, les actionnaires décident de réélire ERNST & YOUNG S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg comme commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Pour extrait conforme

HIRSLANDEN HEALTHCARE S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07506. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053231.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**INTERNATIONAL MARINE TRAVEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.202.

\* Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 21 juin 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.  
- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

\* Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 21 juin 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 21 juin 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (EUR 15.000,-) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053173.3/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**XERIUM 3 S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 72.086.

*Auszug der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 19. Mai 2005*

Am 19. Mai 2005 haben die Aktionäre der Gesellschaft folgende Beschlüsse getroffen:

\* die Rücktrittsbriefe sowie den Rücktritt folgender Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft anzuerkennen und anzunehmen:

- Herrn Thomas Guiterrez;  
- Herrn Michael O'Donnell.

\* den Mandat von Herrn Michael Philipps, geboren am 1. Februar 1962 in St. Louis, U.S.A., mit beruflicher Adresse in 50, Ortnitstrasse, D-81925 München, Deutschland, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu erneuern, bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2005 entscheiden wird.

\* folgende Personen als neue Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zu ernennen:

- Herrn Andreas Kurtz, geboren am 2. Juli 1957 in Reutlingen, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 84, Der Schöne Weg, D-72766 Reutlingen, Deutschland;  
- Herrn Korbinian Knoblach, geboren am 27. Dezember 1977 in Bambers, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 11 Possartstrasse, D-81679 München, Deutschland.

\* bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2005 entscheiden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Juni 2005.

XERIUM 3 S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053202.3/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.



**EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 66.759.

La Société a été constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 934 du 28 décembre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07494, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(053196.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**SIPAREX SMALL CAP VALUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.354.

L'Assemblée Générale Ordinaire des porteurs de parts sociales qui s'est tenue le 26 avril 2005 a décidé:

\* de renouveler les mandats de membre du Conseil de Gérance:

- CAPRICEL PREVOYANCE GROUPE MAGDEBOURG, représentée par Monsieur Jacques Gerbi, 7, rue de Magdebourg, F-75116 Paris;

- Monsieur William De Premorel-Higgons, Sigefi Valeurs, 166, rue Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris.

- Monsieur Gérard Despretz, 12, rue de Crillon, F-92210 Saint Cloud;

- GROUPAMA ASSET MANAGEMENT, représentée par Madame Violette Grzywna, 25, rue de Courcelles, F-75803 Cédex 08;

- IMMEUBLES ET PARTICIPATIONS DE L'EST, représentée par Monsieur Philippe Poinso, 75, avenue de la Grande-Armée, F-75116 Paris;

- Monsieur Vincent Martet, 28, rue des Marronniers, F-75016 Paris;

- PIM GESTION FRANCE, représentée par Monsieur Jean-Claude Guimiot, 5, boulevard Montmartre, F-75002 Paris;

- SIPAREX SERVICES, représentée par Monsieur René Maury, 20, route de Beaumont, CH-1709 Fribourg;

- SIGEFI VALEURS, représentée par Monsieur Didier Floquet, 166, rue Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

\* de renouveler le mandat de:

- KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SIPAREX SMALL CAP VALUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053198.3/1126/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**SAFT ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 29.320.300.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.709.

EXTRAIT

Monsieur Nigel Edward Doughty, demeurant au 14, Park Village East NW1 7PX Londres, Grande-Bretagne a été nommé en date du 22 juin 2005 comme gérant supplémentaire de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053265.3/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**XERIUM 2 S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
H. R. Luxemburg B 72.085.

*Auszug der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 19. Mai 2005*

Am 19. Mai 2005 haben die Aktionäre der Gesellschaft folgende Beschlüsse getroffen:

\* die Rücktrittsbriefe sowie den Rücktritt folgender Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft anzuerkennen und anzunehmen:

- Herrn Thomas Guterrez;
- Herrn Michael O'Donnell.

\* den Mandat von Herrn Michael Philipps, geboren am 1. Februar 1962 in St. Louis, U.S.A., mit beruflicher Adresse in 50, Ortnitstrasse, D-81925 München, Deutschland, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu erneuern, bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2005 entscheiden wird;

\* folgende Personen als neue Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zu ernennen:

- Herrn Andreas Kurtz, geboren am 2. Juli 1957 in Reutlingen, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 84, Der Schöne Weg, D-72766 Reutlingen, Deutschland;
- Herrn Korbinian Knoblach, geboren am 27. Dezember 1977 in Bamberg, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 11 Possartstrasse, D-81679 München, Deutschland;

\* bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2005 entscheiden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Juni 2005.

XERIUM 2 S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053203.3/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**THE ABBEYHALL TRUST COMPANY (HOLDING) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2434 Senningerberg, 2, rue des Résidences.

R. C. Luxembourg B 28.294.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 24 juin 2005.

Signature

Administrateur

(053208.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 90.713.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 15 juin 2005*

En date du 15 juin 2005, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

\* de renouveler les mandats des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- Madame Irène Salvi, administrateur de sociétés, demeurant à C.F Meyerstrasse 12, CH-8022 Kilchberg, Suisse;
- Monsieur Michel Lies, directeur de Sociétés, demeurant à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse;
- Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- Monsieur Stefan Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant au 46, Egerländer Strasse, D-85737 Ismaning, Allemagne;

- Monsieur Juerg Hess, demeurant à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse;

- Monsieur Patrick Raaflaub, demeurant à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse.

Leur mandat expirera lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2005;

\* de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053205.3/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 72.989.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 15 juin 2005*

En date du 15 juin 2005, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

\* de renouveler les mandats des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- Madame Irène Salvi, administrateur de sociétés, demeurant à C.F. Meyerstrasse 12, CH-8022 Kilchberg, Suisse;

- Monsieur Michel Lies, directeur de Sociétés, demeurant à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse;

- Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- Monsieur Stefan Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant au 46, Egerländer Strasse, D-85737 Ismaning, Allemagne;

- Monsieur Juerg Hess, demeurant à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse;

- Monsieur Patrick Raaflaub, demeurant à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse.

Leur mandat expirera lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2005;

\* de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

SWISS RE MANAGMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053206.3/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**MASTERHOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.816.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF07517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signature

*Banque domiciliataire*

(053217.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.803.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BE07504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(053224.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 72.575.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 15 juin 2005*

En date du 15 juin 2005, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

\* de renouveler les mandats des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- Madame Irène Salvi, administrateur de sociétés, demeurant à C.F. Meyerstrasse 12, CH-8022 Kilchberg, Suisse;
- Monsieur Michel Lies, directeur de Sociétés, demeurant à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse;
- Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- Monsieur Stefan Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant au 46, Egerländer Strasse, D-85737 Ismaning, Allemagne;
- Monsieur Juerg Hess, demeurant à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse;
- Monsieur Patrick Raaflaub, demeurant à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse.

Leur mandat expirera lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2005;

\* de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2005

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07017. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053207.3/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**NIRAMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.463.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

*Pour NIRAMORE INTERNATIONAL S.A.*

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06548. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053232.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**ORGANDI IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.694.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

*Pour ORGANDI IMMOBILIERE S.A.*

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06539. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053233.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

56701

**EXECUTIVE JET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 72.152.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(053218.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2006.

---

**EXECUTIVE JET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 72.152.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(053221.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2006.

---

**EXECUTIVE JET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 72.152.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(053222.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2006.

---

**EXECUTIVE JET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 72.152.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(053225.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2006.

---

**FINA COLD II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 106.661.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 2 juin 2005*

*Résolution*

Nomination de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. commissaire aux comptes de la société en remplacement de ERNST & YOUNG.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société, en remplacement de ERNST & YOUNG Société Anonyme ayant son siège social, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, son mandat expirant à la date de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour extrait conforme

FINA COLD II S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053236.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**WSP, WOLFF SPARE PARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 50.402.

*Assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2005 (sous seing privé)*

Le 13 juin 2005 à Differdange Luxembourg, les associés de la société WSP se sont réunis en assemblée générale. Tous les associés régulièrement convoqués étaient présents.

*Ordre du jour:*

1) Composition du capital social.

2) Démission de la gérance.

Nomination du nouveau gérant.

Décharge de la gérance actuelle.

1) Par actes réalisés sous seing privé la composition du capital social de la société WSP est la suivante.

- Monsieur Dieter Fuller, demeurant 8 les haut bois 78630 l'Étang la ville France, propriétaire de 72 parts sociales.

- Madame Marie Antoinette Fuller née Audouin, demeurant 8 les haut bois 78630 L'Étang la ville, propriétaire de 71 parts sociales.

- Monsieur Guillaume Hurard, demeurant 25, rue Philippe de Champagne, 78114 Magny les Hameaux France, propriétaire de 143 parts sociales.

- Monsieur Jean Luc Wolff, 5 chemin de la montagne 51140 Chenay France, propriétaire de 214 parts sociales.

Soit un total de 500 parts sociales.

2) Les associés réunis ce jour, après délibération, acceptent la démission de Monsieur Jean Luc Wolff de son poste de gérant. Ils nomment en remplacement Monsieur Guillaume Hurard qui accepte ses nouvelles fonctions.

G. Hurard. / D. Fuller / M.A. Fuller. / J.L. Wolff.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07793. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053228.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**LUX VENTURE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.720.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

*Pour LUX VENTURE FINANCE S.A.*

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06544. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053238.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**CAMELIDES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.346.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

*Pour CAMELIDES S.A.*

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06500. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053241.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

56703

**DELFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.557.

\* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

\* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour DELFAS S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053242.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**DISA-DISTRIBUTION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 88.158.

\* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

\* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour DISA-DISTRIBUTION INVESTMENTS S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053243.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**SLS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 17.959.

\* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

\* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour SLS S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053245.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**CIRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.168.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIRA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(053253.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

56704

**ORANGENBURGER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.972.

\* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

\* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour ORANGENBURGER S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053246.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**EUROFIND TEXTILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 104.642.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mai 2005*

Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Gianluigi Gabetti est reconduit.

Certifié sincère et conforme

EUROFIND TEXTILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053247.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.096.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053248.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**JANUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.561.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JANUS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(053259.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---



**ATARAXIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.217.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 2005*

\* La démission de Mademoiselle Carole Caspari pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.

\* Monsieur François Lanners, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2005.

Certifié sincère et conforme  
ATARAXIE HOLDING S.A.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053249.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**MALON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 88.497.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 juin 2005*

1. La démission de Mademoiselle Carole Caspari de son poste de Administrateur de Catégorie A, avec effet au 15 juin 2005 est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Certifié sincère et conforme

Pour MALON LUXEMBOURG S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053251.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**CASPIAN 1990 S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 51.550.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASPIAN 1990 S.A. (en liquidation)

Signature / Signature

Liquidateur / Liquidateur

(053255.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**CASPIAN 1990 S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 51.550.

Le bilan au 29 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASPIAN 1990 S.A. (en liquidation)

Signature / Signature

Liquidateur / Liquidateur

(053256.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**SPHERE GAY, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 20, rue Hannelast.

R. C. Luxembourg F 1.133.

—  
STATUTS

Membres fondateurs:

- Chapelle Christophe; 2 app 20, rue Hannelast, L-9544 Wiltz; Ouvrier; Belge; Président,
  - Clin Raphaël; 57 bte 1 Grand-rue, B-6791 Athus; Ouvrier; Belge; Vice-président et secrétaire,
  - Müller Hélène; 52, rue de Rabais, B-6760 Ethe; Etudiante; Belge; Vice-présidente et trésorière,
  - Clesse David; 57 bte 1 Grand-rue, B-6791 Athus; Ouvrier; Belge; Responsable photos et préparation événements,
- créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination SPHERE GAY, association sans but lucratif, en abrégé SPHERE GAY, A.s.b.l. Elle a son siège au 2 app 20, rue Hannelast, L-9544 Wiltz.

**Art. 2.** L'association a pour objet de:

- Accueillir et informer la communauté homosexuelle, bisexuelle et transsexuelle de la région;
- Organiser des soirées et des événements dans la région;
- Développer un esprit de solidarité entre les gays, lesbiennes, bisexuels et transsexuels de la région;
- Lutter contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie à travers une démarche d'éducation populaire.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 40,- euros.

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 7 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association;
- approbation du rapport d'activité et financier.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 5 années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'une trésorière et d'un responsable photos et préparation événements élus à la majorité simple des voix présente à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président gère l'ensemble de l'association, les vice-présidents épaulent le président dans son travail, le secrétaire s'occupe de la gestion administrative, la trésorière gère les comptes et le responsable photos et organisation événements s'occupe des photos ainsi que de la préparation des événements.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale.

**Art. 20.** En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association se composent: du bénévolat, des cotisations; de la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association; de subventions éventuelles; de dons; toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur.

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée. Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, il le fait approuver lors de l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association. Il prévoit des règles de conduite des membres et précise les motifs d'exclusion.

Wiltz, le 17 juin 2005.

Ch. Chapelle / R. Clin / H. Müller / D. Clesse

*Les membres fondateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07765. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053227.3/000/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**GALLAHER AF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.605.

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of GALLAHER AF LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on December 8, 2003, registered at Luxembourg trade register section B, n° 97.605, published in Mémorial C number 43 dated January 13, 2004, page 2055, whose articles have been amended for the last time on December 22, 2003, published in Mémorial C number 343 dated March 26, 2004, page 16427.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 28,010,600 (twenty-eight million ten thousand six hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Modification of the rules regulating:

- the appointment of managers,

- the appointment of the chairman of the board of managers,
- the powers of the chairman of the board of managers,
- the quorum of managers meetings,
- the location of activities carried out by any ad hoc agent(s) appointed by the board of managers,
- the participation of managers to board meetings,
- the decisions taken by the board of managers through written resolution.

2.- Subsequent modification of Articles twelve of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken, with effect on March 25th, 2005:

*First resolution*

The sole shareholder decided to modify the various rules ensuring that:

- a manager can not be appointed if it causes the majority of managers to be United Kingdom resident;
- the chairman of the board of managers shall always be a non United Kingdom resident;
- the chairman shall always have the casting vote in the event of split vote, save in the case where this casting vote would be to render the decision or vote in question one that is reached or passed by the majority of the managers who are resident in the United Kingdom;
- a quorum of managers meetings only exists if the majority of managers present are not United Kingdom resident;
- if the board of managers delegates power to ad hoc agent(s), the powers shall not be carried out by this agent(s) in the United Kingdom;
- any proxy of representative appointed by a non-UK resident manager must be a non-UK resident;
- managers are no longer allowed to participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time;
- where decisions are made by written resolution, such decision shall be invalid if the majority of managers sign the resolution while in the United Kingdom.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend articles twelve of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 12.** A board of managers consisting of at least four managers manages the Company. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. A new manager cannot be appointed if it causes the majority of managers to be United Kingdom resident. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. This ability to remove one manager should not be exercised if it would leave a majority of United-Kingdom managers within the board. The power to replace a manager can not lead to a majority of United-Kingdom managers within the board. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The joint signature of any two managers shall bind the Company.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. Such delegated powers cannot be carried out by the ad hoc agent(s) in the United Kingdom.

Any proxy or representative appointed by a non-UK resident manager must be a non-UK resident.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers. A meeting of the board of managers can only be validly held if the majority of managers present or represented are not United Kingdom resident.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, who shall be a non United Kingdom resident. In case of split vote, the chairman shall have the casting vote, save in the case where this casting vote would be to render the decision or vote in question one that is reached or passed by the majority of the managers who are resident in the United Kingdom.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the municipality of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Three managers present in person, by proxy or by representative are a quorum provided that the majority of present or represented managers be non United-Kingdom resident.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least three managers, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. Such resolution in writing shall be invalid if the majority of managers sign resolution while in the United Kingdom.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or any other suitable telecommunication means. Such resolutions or decisions shall be invalid if the majority of managers sign resolution and decision while in the United-Kingdom

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GALLAHER AF LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, numéro 97.605, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 43 daté du 13 janvier 2004, page 2055, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2003, acte publié au Mémorial C, numéro 343 daté du 26 mars 2004, page 16427.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 28.010.600 (vingt-huit millions dix mille six cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Modification des règles relatives:

- à la nomination des gérants,
  - à la nomination du président du conseil de gérance,
  - aux pouvoirs du président du conseil de gérance,
  - aux quorums des réunions du conseil de gérance,
  - au lieu d'exercice des activités exercées par tout agent ad hoc désigné par le conseil de gérance,
  - à la participation des gérants aux réunions du conseil de gérance,
  - aux décisions prises par le conseil de gérance par décision écrite.
2. Modification subséquente de l'article 12 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide avec effet au 25 mars 2005 de modifier les différentes règles assurant que:

- un gérant ne puisse être nommé si cela entraîne que la majorité des gérants soit résidents au Royaume-Uni,
- le président du conseil de gérance ne soit jamais résident au Royaume-Uni,
- le président du conseil de gérance ait toujours voix prépondérante en cas d'égalité de vote au sein du conseil de gérance, mais seulement si l'exercice de ce vote prépondérant n'a pas pour effet de prendre une décision proposée ou décidée par une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni,
- une réunion des gérants ne puisse être tenue que si la majorité des gérants présents soient non résidents au Royaume-Uni,
- si le conseil de gérance délègue ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc, les pouvoirs exercés par cet (ces) agent(s) ne soient jamais exercés au Royaume-Uni,
- toute procuration accordée par un gérant non résident au Royaume-Uni doit l'être à un non résident au Royaume-Uni,
- les gérants ne sont plus autorisés assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps,
- dans le cadre de résolutions écrites, de telles résolutions de soient valides que si la majorité des gérants les signent en dehors du Royaume-Uni.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Un conseil de gérance constitué d'au moins quatre gérants gère la Société. Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. Un nouveau gérant ne pourra être nommé si cela entraîne que la majorité des gérants soient résidents au Royaume-Uni. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Le pouvoir de révoquer ou de remplacer un gérant ne pourra s'exercer si cela entraîne une majorité de gérants résident au Royaume-Uni au sein du conseil. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La signature conjointe de deux gérants liera la société.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Ces pouvoirs délégués ne peuvent être exercés par le ou les agents ad hoc au Royaume-Uni.

Toute procuration accordée par un gérant non résident au Royaume-Uni doit l'être à un non résident au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Vis-à-vis des tiers, les gérants auront tout pouvoir pour agir pour le compte de la Société en toute circonstance et pour exécuter et approuver tout acte et opération conformes à l'objet social de la Société, sous réserve que les termes du présent article auront été respectés.

Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance pourront se tenir uniquement dans le cas où la majorité des gérants présents seront résidents ailleurs qu'au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président, qui ne pourra être résident au Royaume-Uni. En cas d'égalité de vote, le président aura voix prépondérante, mais seulement si l'exercice de ce vote prépondérant n'a pas pour effet de prendre une décision proposée ou décidée par une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni.

Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toute réunion du conseil de gérance se tient au sein de la commune de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Trois gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum pour autant que la majorité des gérants présents ou représentés soit non-résidents au Royaume-Uni.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par trois gérants au moins, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. De telles résolutions par écrit ne pourront être prises que si la majorité des gérants signe ce genre de résolution en dehors du Royaume-Uni.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, ou autre moyen de télécommunication approprié. Les résolutions ou décisions ne seront valables dans ce cas que si la majorité des gérants signant les résolutions et les décisions ne le font pas au Royaume-Uni.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 148S, fol. 59, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

J. Elvinger.

(053603.2/211/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

**GALLAHER AF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.605.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

J. Elvinger.

(053605.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

**INEP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. INEP EUROPE S.A.).**

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 62.785.

In the year two thousand and five, on the seventh of June.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company («société anonyme») INEP EUROPE S.A. with registered office at L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, (R.C.S. Luxembourg section B number 62.785), incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing at Luxembourg, on the 16th of December 1997, published in the Mémorial C number 288 of the 28th of April 1998.

The meeting is presided by Mr Christian Dostert, private employee, professionally residing in Junglinster.

The chairman appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, professionally residing in Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mrs Helene Müller, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Waiving of the delays and formalities of the convocation.
- 2.- Suppression of the par value of the shares.
- 3.- Change of the currency of the capital from LUF to EUR.
- 4.- Increase of the share capital by an adequate amount of EUR in order to raise it from the amount after conversion to 31,000.- EUR, without issue of new shares.
- 5.- Full payment of the capital increase.

6.- Replacement of the 1,250 existing shares without indication of the par value by 1,000 shares with a par value of 31.- EUR each.

7.- Transfer of the registered office of the company from L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, to L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

8.- Dismissal of all the directors and the statutory auditor and full and entire discharge for the execution of their mandate.

9.- Change of the name of the company into INEP EUROPE, S.à r.l.

10.- Change of the legal form of the company from a stock company, («société anonyme»), into a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), and complete reorganization of the articles of association.

11.- Statutory nominations.

12.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting states that the shareholders have waived the delays and formalities of the convocation.

*Second resolution*

The meeting decides to suppress the indication of the par value of the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares representing the capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF).

*Third resolution*

The meeting decides to change conventionally the currency of the corporate capital, actually fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), to fix it henceforth in Euros, at the rate of 40.3399 LUF = 1.- EUR, in thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine Euros (30,986.69 EUR).

*Fourth resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by thirteen point thirty-one Euros (13.31 EUR), so as to raise it from its present amount of thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine Euros (30,986.69 EUR) up to thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), without issue of new shares.

The meeting states that the sum of thirteen point thirty-one Euros (13.31 EUR) is forthwith at the free disposal of the company, as it has been proved to the notary, who states it expressly.

*Fifth resolution*

The meeting decides to replace the one thousand two hundred and fifty (1,250) existing shares without indication of the par value by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

*Sixth resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the company to L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, to L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

*Seventh resolution*

The meeting decides to dismiss all the directors and the statutory auditor and to give them full and entire discharge for the execution of their mandate.

*Eighth resolution*

The meeting decides to change the name of the company into INEP EUROPE, S.à r.l.

*Ninth resolution*

The meeting decides to change the legal form of the company from a stock company, («société anonyme»), into a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), and to convert the existing 1,000 shares with a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each into 1,000 sharequotas with a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

By this transformation of the stock company into a limited liability company, no new company is created; the limited liability company is the continuation of the stock company such as it existed until now, with the same legal personality and without no change intervening so much in the assets than in the liabilities of this company.

*Tenth resolution*

The meeting decides to proceed to a complete reorganization of the articles of association, in order to reflect such action, and to give them the following wording:



## ARTICLES OF ASSOCIATION

### Title I.- Purpose - Name - Duration

**Art. 1.** There exists a corporation in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The duration of the corporation is unlimited.

**Art. 4.** The corporation shall take the name of INEP EUROPE, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

### Chapter II.- Corporate Capital - Sharequotas

**Art. 6.** The company's capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) sharequotas of a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each, which are held by the company INEP CORP, with registered office in Tortola, Road Town, Craigmuir Chambers, (British Virgin Islands).

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

### Chapter III.- Management

**Art. 10.** The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

#### **Chapter IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

#### **Chapter V.- General stipulations**

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

##### *Eleventh resolution*

The meeting decides to appoint, for an unlimited period, Mrs Bogdanne Rozhak, business woman, born in Oblast Lemberg, (Ukraine), on the 11th of March, 1967, residing in GR-145-62 Athens, 1 Kyprou Street, (Greece), as manager of the company.

The company will be validly bound in any circumstances by the sole signature of the manager.

##### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

##### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INEP EUROPE S.A., avec siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.785), constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 288 du 28 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Helene Müller, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

##### *Ordre du jour:*

- 1.- Renonciation aux délais et formalités de convocation.
- 2.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 3.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 4.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 5.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.
- 6.- Remplacement des 1.250 actions existantes sans expression de valeur nominale par 1.000 actions d'une valeur nominale de 31,- EUR chacune.
- 7.- Transfert du siège social de L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
- 8.- Révocation de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.
- 9.- Modification de la dénomination de la société en INEP EUROPE, S.à r.l.
- 10.- Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et refonte complète des statuts.
- 11.- Nominations statutaires.
- 12.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires

présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux délais et formalités de convocation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

L'assemblée constate que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

*Septième résolution*

L'assemblée révoque tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en INEP EUROPE, S.à r.l.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée et de transformer les 1.000 actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune en 1.000 parts sociales avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

*Dixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

## STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de INEP EUROPE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, lesquelles sont détenues par la société INEP CORP, avec siège social à Tortola, Road Town, Craigmuir Chambers, (Iles Vierges Britanniques).

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer, pour une durée illimitée, Madame Bogdanne Rozhak, femme d'affaires, née à Oblast Lemberg, (Ukraine), le 11 mars 1967, demeurant à GR-145-62 Athens, 1 Kyprou Street, (Grèce), comme gérante de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature conjointe de la gérante.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Thill, H. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2005, vol. 532, fol. 5, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2005.

J. Seckler.

(054040.3/231/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

**EKNAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.206.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on June 17.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., registered at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, duly represented by Mr J.O.H. Van Crugten and Mr L.J. Bevelander, two of its directors.

2) F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., registered at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, duly represented by Mr J.O.H. Van Crugten and Mr. L.J. Bevelander, two of its directors.

Such appearing parties have drawn up the following articles of incorporation of a Company which they declared organized among themselves:

**Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of EKNAH INVESTMENTS S.A.

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 3. Object.** The object of the company is the taking of participating interests, in whatever form, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may also carry out all the commercial, industrial and financial acts as well as movable as immovable, which it considers to be necessary for the fulfilment of its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II - Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the company is set at 31,000.- (Thirty one thousand) Euro divided into 31 (Thirty one) shares with a nominal value of 1,000.- (One thousand) Euro each fully paid-in.

**Art. 6. Shares.** The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The company may issue multiple bearer share certificates.

## Chapter III - Board of directors, Statutory auditor

**Art. 7. Board of Directors.** The company will be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of a general meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors because of death, retirement or otherwise, such vacancy will be filled in the manner provided by law.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors will choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of the board of directors and of shareholders, but in his absence the board or the general meeting will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter, by fax or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by consent in writing or by cable or telegram or telex or fax or e.mail of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or fax or e.mail another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it has been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the directors that an emergency exists for the purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

**Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

**Art. 13. Statutory Auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

#### Chapter IV - Meeting of shareholders

**Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first of June of each year, at 14.00 o'clock.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meeting, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote.** Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable or telegram or telex or fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

#### Chapter V - Accounting year, Distribution of profits

**Art. 18. Accounting Year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

The board of directors draws up the balance sheet and profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI - Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII - Applicable law

**Art. 21. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 governing commercial companies, as amended.

##### *Transitory dispositions*

By derogation to article 15, the first annual general meeting of shareholders will be held on the first of June 2006 at 14.00 o'clock.

By derogation to article 18, the first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on the last day of December 2005.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

\* F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., prenamed:

subscribed capital: 30,000.- (Thirty thousand) Euro

number of shares: 30 (Thirty)

amount paid in: 30,000.- (Thirty thousand) Euro

\* F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., prenamed:

subscribed capital: 1,000.- (One thousand) Euro

number of shares: 1 (One)

amount paid in: 1,000.- (One thousand) Euro

\* Total:

subscribed capital: 31,000.- (Thirty one thousand) Euro

number of shares: 31 (Thirty one)

amount paid in: 31,000.- (Thirty one thousand) Euro

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in the article 26 of the law of 10th August, 1915, as amended, have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900 EUR.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

*Extraordinary general meeting.*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

I) The number of directors is set at three.

The following have been elected as directors until the annual general meeting of shareholders to be held on 1st June, 2006:

1) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., registered office in Mamer.

2) F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., registered office in Mamer.

3) HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., registered office in Mamer.

II) The number of auditors is set at one.

The following have been elected as statutory auditor until the annual general meeting of shareholders to be held on 1st June, 2006:

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

III) Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or several members of the board of directors.

IV) The registered office of the company is 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

The present deed worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergencies between the English and French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le 17 juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, dûment représentée par M. J.O.H. Van Crugten et M. L.J. Bevelander, deux de ces administrateurs.

2) F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, dûment représentée par: M. J.O.H. Van Crugten et M. L.J. Bevelander, deux de ces administrateurs.

Lesquels comparants ont arrêté tel qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination sociale EKNAH INVESTMENTS S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi au 106, route d'Arlon, Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre



ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II - Capital, Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à 31.000,- (trente et un mille) euros, divisé en 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de 1.000,- (un mil) euros chacune entièrement libérée.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats à actions multiples.

## **Titre III - Conseil d'administration, Surveillance**

**Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement conformément aux dispositions de la loi.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, par téléfax ou par télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par fax ou par e.mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par fax ou par e.mail un autre administrateur comme mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Toute décision prise par une majorité des administrateurs qu'il y a urgence est concluante et obligatoire.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse, le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Commissaire aux comptes.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser 6 ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

#### **Titre IV - Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier juin de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par fax ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la société, il sera prélevé cinq pourcent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices nets annuels. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### **Titre VI - Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celle exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VII - Loi applicable

**Art. 21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 15, la première assemblée générale annuelle se réunira le premier juin 2006 à 14.00 heures.

Par dérogation à l'article 18, la première année sociale commence à la date de constitution de la société et finit le dernier jour de décembre 2005.

### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

\* F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., préqualifié:

capital souscrit: 30.000,- (trente mille) euros

nombre d'actions: 30 (trente)

libération: 30.000,- (trente mille) euros

\* F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée:

capital souscrit: 1.000,- (un mil) euros

nombre d'actions: 1

libération: 1.000,- (un mil) euros

\* Total:

capital souscrit: 31.000,- (trente et un mille) euros

nombre d'actions: 31 (trente et une)

libération: 31.000,- (trente et un mille) euros

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été respectées.

### *Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.900,- EUR.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils reconnaissent être dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés administrateurs:

1) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., siège social à Mamer.

2) F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., siège social à Mamer.

3) HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., siège social à Mamer.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le premier juin 2006:

II) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le premier juin 2006.

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

III) Conformément aux statuts et à la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Mamer, date en tête des présentes, et lecture faite aux personnes comparantes qui ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.O.H. Van Crugten, L.J. Bevelander, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, vol. 148S, fol. 91, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juillet 2005.

J. Delvaux.

(061734.3/208/407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**PRO FENCING HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 108.702.

In the year two thousand five, on the second of June.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom will remain the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PRO FENCING HOLDINGS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Delvaux, notary residing in Luxembourg-City, dated 26 May 2005, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Mr. Philip Basler-Gretic, attorney at law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr. Jean-Pierre Saggi, employee, residing in Mamer.

The meeting elected as scrutineer Mr. Philip Basler-Gretic, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Reduction of the share capital by an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) in order to bring it for its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) to nil by cancellation of all the existing shares and reimbursement of an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) to the current shareholders and increase of the share capital by an amount of fifty seven thousand and one hundred Euro (EUR 57,100.00) by the issuance of:

- 40,000 Class A Preferred Shares (the «A Shares»);

- 5,680 Class B Ordinary Shares (the «B Shares»);

each with a nominal value of one Euro twenty five cents (EUR 1.25).

2. Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares by contribution in cash by the following subscribers in the following proportion and amounts:

Subscribers	A Shares	B Shares	Total
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. ....	33,396	4,742	38,138
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A L.P. ....	680	97	777
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B L.P. ....	680	97	777
CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P. ....	501	71	572
CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P. ....	1,721	244	1,965
CITI-EUROPE CO-INVEST L.P. ....	428	61	489
CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED. ....	2,141	304	2,445
CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED . ....	453	64	517
<b>Total . ....</b>	<b>40,000</b>	<b>5,680</b>	<b>45,680</b>

3. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association which will be read as follows:

«5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at fifty seven thousand and one hundred Euro (EUR 57,100.00) divided into:

(a) 40,000 Class A Preferred Shares,

(b) 5,680 Class B Ordinary Shares,

all with a par value of one Euro and twenty five cents (EUR 1.25) per Share.»

4. Introduction of an authorised capital of an amount of six hundred ninety four thousand three hundred six Euro and twenty five cents (EUR 694,306.25) to be divided into five hundred fifty five thousand four hundred forty four (555,445) Class B Ordinary shares all with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, authorising the board of directors, during a period of five years ending 2nd June 2010, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of seven hundred fifty one thousand four hundred six Euro twenty five cents (EUR 751,406.25) without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued, this authorised capital may only be used by conversion of the convertible preferred equity certificates («CPEC's») and the authorised capital shall be exclusively reserved for the holders of CPECs.

5. Renumbering of current Article 5.2 of the articles of association, which becomes Article 5.3, and creation of a new Article 5.2. in order to reflect the creation of an authorized capital.

6. Authorization to the board of directors to issue up to five hundred fifty five thousand four hundred forty five (555,445) convertible preferred equity certificates («CPEC's») with authority to determine the terms and conditions of those CPEC's and their conversion rights.

7. Amendment of Article 16 of the articles of association which will be read as follows:

**Art. 16. Appropriation of Profits**

**16.1. Legal Reserve**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

**16.2. Preferential and Recoverable Dividends**

A preferential and recoverable dividend shall be distributed or accrued in respect of each financial year of the Corporation with respect to the holders of Class A Preferred shares corresponding to 1% (one per cent) of their nominal value increased with the relevant issue premium, if any, payable by fully closed accounting year on the thirty-first of December (or, if such day is not a bank business day in Luxembourg, on the next following bank business day) (but only from the date of their issue), and for the first accounting year pro rata temporis, and for the last time for the accounting year ended before the putting into liquidation of the Corporation.

#### 16.3. Ordinary Dividends

Thereafter, the general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends, provided that the ordinary dividends shall be distributed, exclusively, to the holders of class B ordinary shares proportionally to their respective shareholding;

#### 16.4. Forfeiture

A dividend declared but not claimed by the relevant Shareholder within five (5) years from such declaration cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, but shall instead be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company.

#### 16.5. Interest

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

#### 16.6. Interim Dividends

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the Board of Directors and report by the statutory auditors.»

### 8. Amendment of Article 17 of the articles of association which will read as follows:

#### **Art. 17. Dissolution and liquidation**

##### 17.1. Procedure

In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

##### 17.2. Liquidation Boni

The liquidation boni, if any, will first be allocated as follows:

The reimbursement of the par value and issue premium paid on and attached to such shares, if any, with respect to the Class A Preferred Shares and to the Class B Ordinary Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares and to the Class B Ordinary Shares.

Thereafter, any surplus in the liquidation boni (the «Outstanding Liquidation Boni») will be distributed as follows:

- the Class A Preferred Shares shall be entitled to one per cent (1%) of the Outstanding Liquidation Boni, such portion of the Outstanding Liquidation Boni to be divided among the Class A Preferred Shares holders in proportion to their respective holding in the Class A Preferred Shares;
- the Class B Ordinary Shares shall be entitled to ninety-nine per cent (99%) of the Outstanding Liquidation Boni, such portion of the Outstanding Liquidation Boni to be divided among the Class B Ordinary Shares holders in proportion to their respective holding in the Class B Ordinary Shares.

##### 9. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed *ne varietur* by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

##### *First resolution*

The general meeting resolves to reduce the share capital by an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) in order to bring it for its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) to nil by cancellation of all the existing shares and reimbursement of an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) to the current shareholders, such reimbursement to be made under due observance of the provisions of Article 69 (2) of the modified law of 10 August 1915, and to increase the share capital by an amount fifty seven thousand one hundred Euro (EUR 57,100.00) by the issuance of:

- 40,000 Class A Preferred Shares (the «A Shares»);
  - 5,680 Class B Ordinary Shares (the «B Shares»);
- each with a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25).

##### *Intervention - Subscription - Payment*

The current shareholders having, to the extend necessary, waived their preferential subscription rights, thereupon appeared the following new subscribers:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP, a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by its General Partner CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., having its registered office located at Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY

III LIMITED, having its registered office located at 18 Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND-A L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., having its registered office located at Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands, itself represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, having its registered office located at 18 Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND-B L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., having its registered office located at Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands, itself represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, having its registered office located at 18 Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031;

- CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., a limited partnership formed under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A., represented by its General Partner CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, having its registered office located at 18 Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623;

- CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner, CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, having its registered office located at 18 Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623;

- CITI-EUROPE CO-INVEST L.P., having its registered office care of Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., represented by its General Partner CELFOF GP CORP., having its registered office located in Wilmington, County of New Castle, Delaware care of Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., itself represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LIMITED, having its registered office located at 18 Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031;

- CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1 Penn's Way, Operations 1 Building, New Castle Corporate Commons, New Castle, Delaware 19720, U.S.A., registered in the State of Delaware under authentication number 0075117;

- CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 4 Royal Mint Court, London EC3N 4HJ, United-Kingdom, registered with the Company House of England and Wales under number 4362458;

all here represented by Mr. Philip Basler-Gretic, prenamed, by virtue of eight (8) proxies established on 1st and 2nd June 2005, which, through their proxyholder, declare to subscribe for the forty thousand (40,000) newly issued Class A Preferred Shares and for the five thousand six hundred eighty (5,680) newly issued Class B Ordinary Shares, in the following amounts and proportions:

Subscribers	A Shares	B Shares	Total
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. ....	33,396	4,742	38,138
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A L.P. ....	680	97	777
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B L.P. ....	680	97	777
CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P. ....	501	71	572
CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P.. ....	1,721	244	1,965
CITI-EUROPE CO-INVEST L.P. ....	428	61	489
CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED. ....	2,141	304	2,445
CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED ....	453	64	517
Total .....	40,000	5,680	45,680

All the newly issued shares have been fully-paid-up in cash, so that the amount of fifty seven one hundred Euro (EUR 57,100.00) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

#### Second resolution

As a consequence of the first resolution, the general meeting decides to amend Article 5.1 (Capital) so that it will be read as follows:

##### «5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at fifty seven one hundred Euro (EUR 57,100.00) divided into:

(a) 40,000 Class A Preferred Shares,

(b) 5,680 Class B Ordinary Shares,

all with a par value of one Euro and twenty five cents (EUR 1.25) per Share.»

#### *Third resolution*

On the view of a report drawn by the Board of Directors in conformity with article 32-3 (5), and after having acknowledged that the notice of the present meeting expressly mentions that the authorization given to the Board of Directors includes the possibility to limit or to suppress the preferential subscription rights of the shareholders, the general meeting, non voting shareholders included, decides unanimously to introduce an authorised capital of an amount of six hundred ninety four thousand three hundred six Euro and twenty five cents (EUR 694,306.25) to be divided into five hundred fifty five thousand four hundred forty five (555,445) Class B Ordinary shares all with a par value of one euro twenty-five cents per share, authorising the board of directors, during a period of five years ending 1st June 2010, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of seven hundred fifty one thousand four hundred six Euro twenty five cents (EUR 751,406.25) without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued, this authorised capital may only be used by conversion of the convertible preferred equity certificates («CPEC's») and the authorised capital shall be exclusively reserved for the holders of CPEC's.

A copy of said report, after having been signed by the members of the board, the proxy holders of the represented shareholders or the shareholders, and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

#### *Fourth resolution*

The general meeting decides unanimously to renumber Article 5.2 of the articles of association, which becomes Article 5.3 and to introduce a new Article 5.2 which shall read as follows:

##### **5.2. Authorised Capital**

Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at six hundred ninety four thousand three hundred six Euro and twenty five cents (EUR 694,306.25) to be divided into five hundred fifty five thousand four hundred forty five (555,445) Class B Ordinary shares all with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

Subject to the provisions of the present Article, the board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 1st June 2010, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of seven hundred fifty one thousand four hundred six Euro twenty five cents (EUR 751,406.25).

The authorised capital may only be used by conversion of the Convertible Preferred Equity Certificates and the authorised capital shall be exclusively reserved for the holders of CPEC's.

The board of directors is specifically authorised to determine the terms and conditions of the CPEC's as it deems appropriate.

Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine in the terms and conditions of the CPEC's.

The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

##### **5.3 Shares**

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

#### *Fifth resolution*

The general meeting decides unanimously to authorize the board of directors to issue up to five hundred fifty five thousand four hundred forty five (555,445) convertible preferred equity certificates («CPEC's») with authority to determine the terms and conditions of those CPEC's and their conversion rights.

#### *Sixth resolution*

The general meeting decides to determine the rights and obligations attached to the different classes of shares through an amendment of Article 16 which shall read as follows:

##### **«Art. 16. Appropriation of Profits**

###### **16.1. Legal Reserve**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to Ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

###### **16.2. Preferential and Recoverable Dividends**

A preferential and recoverable dividend shall be distributed or accrued in respect of each financial year of the Corporation with respect to the holders of Class A Preferred shares corresponding to 1% (one per cent) of their nominal value increased with the relevant issue premium, if any, payable by fully closed accounting year on the thirty-first of December (or, if such day is not a bank business day in Luxembourg, on the next following bank business day) (but only

from the date of their issue), and for the first accounting year prorata temporis, and for the last time for the accounting year ended before the putting into liquidation of the Corporation.

#### 16.3. Ordinary Dividends

Thereafter, the general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends, provided that the ordinary dividends shall be distributed, exclusively, to the holders of class B ordinary shares proportionally to their respective shareholding.

#### 16.4. Forfeiture

A dividend declared but not claimed by the relevant Shareholder within five (5) years from such declaration cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, but shall instead be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company.

#### 16.5. Interest

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

#### 16.6. Interim Dividends

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the Board of Directors and report by the statutory auditors.»

#### *Seventh resolution*

The general meeting decides unanimously to amend Article 17 of the articles of association which will read as follows:

### **Art. 17. Dissolution and liquidation**

#### 17.1. Procedure

In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### 17.2. Liquidation Boni

The liquidation boni, if any, will first be allocated as follows:

The reimbursement of the par value and issue premium paid on and attached to such shares, if any, with respect to the Class A Preferred Shares and to the Class B Ordinary Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares and to the Class B Ordinary Shares.

Thereafter, any surplus in the liquidation boni (the «Outstanding Liquidation Boni») will be distributed as follows:

- the Class A Preferred Shares shall be entitled to one per cent (1%) of the Outstanding Liquidation Boni, such portion of the Outstanding Liquidation Boni to be divided among the Class A Preferred Shares holders in proportion to their respective holding in the Class A Preferred Shares;
- the Class B Ordinary Shares shall be entitled to ninety-nine per cent (99%) of the Outstanding Liquidation Boni, such portion of the Outstanding Liquidation Boni to be divided among the Class B Ordinary Shares holders in proportion to their respective holding in the Class B Ordinary Shares.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,800.00.

The undersigned notary, who personally knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text; the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRO FENCING HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg Ville, en date du 26 mai 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philip Basler-Gretic, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Philip Basler-Gretic, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour

#### *Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,00) à néant par l'annulation de toutes les actions existantes et rembour-



sement d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) aux actionnaires actuels et augmentation du capital social d'un montant de cinquante sept mille cent euros (EUR 57.100,00) par l'émission de:

- 40.000 Actions Préférentielles de Classe A (les «Actions A»);
  - 5.680 Actions Ordinaires de Classe B (les «Actions B»);
- chacune d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25).

2. Souscription et libération totale à leur valeur nominale des actions nouvellement émises par apport en espèces par les souscripteurs suivants dans la proportion et pour les montants suivants:

Souscripteurs	Actions A	Actions B	Total
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. ....	33.396	4.742	38.138
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A L.P. ....	680	97	777
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B L.P. ....	680	97	777
CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P. ....	501	71	572
CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P. ....	1.721	244	1.965
CITI-EUROPE CO-INVEST L.P. ....	428	61	489
CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED ....	2.141	304	2.445
CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED ....	453	64	517
Total .....	40.000	5.680	45.680

3. Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante sept mille cent euros (EUR 57.100,00) divisé en:

- (a) 40.000 Actions Préférentielles de Classe A;
  - (b) 5.680 Actions Ordinaires de Classe B;
- toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR).»

4. Introduction d'un capital autorisé d'un montant de six cent quatre vingt quatorze mille trois cent six euros et vingt cinq cents (EUR 694.306,25) qui sera divisé en cinq cent cinquante cinq mille quatre cent quarante cinq (555.445) Actions Ordinaires de Classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), autorisant le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 juin 2010, d'augmenter en une ou plusieurs tranches successives le capital souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant de sept cent cinquante et un mille quatre cent six euros et vingt cinq cents (EUR 751.406,25) sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux actions émises, ce capital autorisé peut seulement être utilisé par conversion certificats de capitaux convertibles préférentiels («Convertible preferred equity certificates», ci-après «CPEC's») et le capital autorisé est exclusivement réservé aux détenteurs de CPEC's.

5. Renumérotation de l'actuel Article 5.2 des statuts, qui devient l'Article 5.3, et création d'un nouvel Article 5.2 pour refléter la création d'un capital autorisé.

6. Autorisation accordée au conseil d'administration d'émettre jusqu'à cinq cent cinquante cinq mille quatre cent quarante cinq (555.445) CPEC's avec le pouvoir de déterminer les termes et conditions de ces CPEC's et leurs droits de conversion.

7. Modification des dispositions de l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16. Affectation des bénéfices**

16.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) sera alloué à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

16.2. Dividendes préférentiels et recouvrables

Un dividende préférentiel et recouvrable correspondant à Un pour cent (1%) de leur valeur nominale augmentée de leur prime d'émission correspondante, le cas échéant, sera distribué ou accumulé, pour chaque exercice social de la Société, en faveur de tout détenteur d'Actions préférentielles de Classe A, payable par année comptable dûment clôturée au 31 décembre (ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, au jour ouvrable suivant) (mais seulement à partir de leur date d'émission), pour la première année comptable, pro rata temporis, et pour la dernière fois pour l'année comptable échue avant la mise en liquidation de la Société.

16.3. Dividendes ordinaires

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera la façon dont il sera disposé du solde des bénéfices annuels nets, et pourra déclarer de temps à autre que des dividendes ordinaires seront distribués, à condition que des dividendes ordinaires soient distribués, exclusivement aux détenteurs des actions ordinaires de Classe B en proportion de leurs participations respectives.

16.4. Déchéance

Un dividende déclaré mais non réclamé par l'actionnaire relevant dans les cinq (5) ans de ladite telle déclaration ne pourra par la suite être réclamé par ledit détenteur d'une telle action, mais fera par contre l'objet d'une déchéance dans le chef dudit détenteur d'une telle action et reviendra à la Société.

16.5. Intérêt

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

16.6. Dividendes intérimaires

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.»

8. Modification des dispositions de l'article 17 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

### **Art. 17. Dissolution et liquidation**

#### 17.1. Procédure

En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera les pouvoirs et la rémunération de ces liquidateurs.

#### 17.2. Boni de liquidation

Le boni de liquidation, le cas échéant, sera distribué comme suit:

La valeur nominale et la prime d'émission payées et attachées aux Actions Préférentielles de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B, le cas échéant, seront payées, pari passu, aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A et d'Actions Ordinaires de Classe B.

De plus, tout surplus du boni de liquidation (le «Boni de Liquidation Restant») sera distribué de la manière suivante:

- les Actions Préférentielles de Classe A auront droit à un pour cent (1%) du Boni de Liquidation Restant, une telle portion du Boni de Liquidation Restant devant être répartie entre les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A en proportion de leur détention dans les Actions Préférentielles de Classe A;

- les Actions Ordinaires de Classe B auront droit à quatre-vingt dix-neuf pour cent (99%) du Boni de Liquidation Restant, une telle portion du Boni de Liquidation Restant devant être répartie entre les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B en proportion de leurs détentions respectives dans les Actions Ordinaires de Classe B.

#### 9. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, il apparaît que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à néant par l'annulation de toutes les actions existantes et remboursement d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) aux actionnaires actuels en application des dispositions de l'Article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915, et d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante sept mille cent euros (EUR 57.100,00) par l'émission de:

- 40.000 Actions Préférentielles de Classe A (les «Actions A»);
  - 5.680 Actions Ordinaires de Classe B (les «Actions B»);
- chacune d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25).

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Les actionnaires actuels ayant, autant que de besoin, renoncé à leur droit préférentiel de souscription, interviennent les nouveaux souscripteurs:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP, un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House PO Box 265, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son General Partner CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., ayant son siège social à Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Cayman, lui-même représenté par son General Partner CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, ayant son siège social à 18, Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND-A L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son General Partner CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., ayant son siège social à Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Cayman, lui-même représenté par son General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, ayant son siège social à 18 Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND-B L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son General Partner CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., ayant son siège social à Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Cayman, lui-même représenté par son General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, ayant son siège social à 18 Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031;

- CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois de Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, représentée par son General Partner CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, ayant son siège social à 18 Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623;

- CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, PO Box 265, Grand Cayman, des Iles Cayman, représentée par son General Partner, CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, ayant son siège social à 18 Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623;

- CITI-EUROPE CO-INVEST L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois de Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, représenté par son General Partner CELFOF GP CORP., ayant son siège social à Wilmington, Comté de New Castle, Delaware au Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, lui-même représenté par son General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LIMITED, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, Saint Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistré à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031;

- CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, une limited liability company constituée sous l'empire des lois de Delaware, ayant son siège social au 1, Penn's Way, Operations 1 Building, New Castle Corporate Commons, New Castle, Delaware 19720, Etats-Unis d'Amérique, enregistré dans l'Etat de Delaware sous le numéro d'authentification 0075117;

- CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED, une limited liability company constituée sous l'empire des lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 4, Royal Mint Court, Londres EC3N 4HJ, Royaume-Uni, enregistré au Company House of England and Wales sous le numéro 4362458.

Tous représentés par Maître Philip Basler-Gretic, prénommé, agissant en vertu de huit (8) procurations établies sous seing privé données en date du Premier et Deux juin 2005, qui, par l'intermédiaire de leur mandant, déclarent souscrire les quarante mille (40.000) Actions Préférentielles de Classe A nouvellement émises et les cinq mille six cent quatre vingt (5.680) Actions Ordinaires de Classe B nouvellement émises, pour les montants et dans les proportions suivantes:

Souscripteurs	Actions A	Actions B	Total
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. ....	33.396	4.742	38.138
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A L.P. ....	680	97	777
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B L.P. ....	680	97	777
CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P. ....	501	71	572
CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P. ....	1.721	244	1.965
CITI-EUROPE CO-INVEST L.P. ....	428	61	489
CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED . . . . .	2.141	304	2.445
CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED . . . . .	453	64	517
Total . . . . .	40.000	5.680	45.680

Toutes les actions nouvellement émises ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinquante sept mille cent euros (EUR 57.100,00) est à présent à la disposition de la Société, preuve dudit paiement a été donné au notaire instrumentant par le biais d'un certificat bancaire.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 (Capital) qui aura la teneur suivante:

##### «5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante sept mille cent euros (EUR 57.100,00) divisé en:

(a) 40.000 Actions Préférentielles de Classe A;

(b) 5.280 Actions Ordinaires de Classe B;

toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.»

#### Troisième résolution

Sur base du rapport dressé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5), et après avoir reconnu que la convocation à la présente assemblée mentionne expressément que l'autorisation accordée au conseil d'administration inclut la possibilité de limiter ou de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires, l'assemblée générale, y compris les actionnaires ne votant pas, décide unanimement d'introduire un capital autorisé d'un montant de six cent quatre vingt quatorze mille trois cent six euros et vingt-cinq cents (EUR 694.306,25) qui sera divisé en cinq cent cinquante cinq mille quatre cent quarante cinq (555.445) Actions Ordinaires de Classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, autorisant le conseil d'administration, pendant une période de cinq (5) ans prenant fin le 1<sup>er</sup> juin 2010, d'augmenter en une ou plusieurs tranches successives le capital souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant de sept cent cinquante et un mille quatre cent six euros et vingt cinq cents (EUR 751.406,25) sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux actions émises, le capital autorisé peut seulement être utilisé par conversion des certificats de capitaux convertibles préférentiels («Convertible preferred equity certificates», ci-après «CPEC's») et le capital autorisé est exclusivement réservé aux détenteurs de CPEC's.

Une copie dudit rapport, après avoir été signé par les membres du conseil, le mandant des actionnaires représentés et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide unanimement de renuméroter l'actuel Article 5.2 des statuts, qui devient l'Article 5.3, et d'introduire un nouvel Article 5.2 qui aura la rédaction suivante:

##### 5.2. Capital autorisé

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à six cent quatre vingt quatorze mille trois cent six euros et vingt cinq cents (EUR 694.306,25) qui sera divisé en cinq cent cinquante cinq mille quatre cent quarante cinq (555.445) Actions Ordinaires de Classe B toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Dans les conditions de cet article, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans, prenant fin le 1<sup>er</sup> juin 2010, à augmenter en une ou plusieurs tranches successives le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant total de sept cent cinquante et un mille quatre cent six euros et vingt cinq cents (EUR 751.406,25).

Le capital autorisé ne peut être utilisé que pour la conversion des CPEC's émis par la Société et le capital autorisé sera exclusivement réservé aux détenteurs de CPEC's.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les termes et conditions des CPEC's tels qu'ils lui paraissent appropriés.

Une telle augmentation de capital peut être souscrite ou émise avec ou sans prime d'émission, tel que le conseil d'administration peut le déterminer de temps à autre dans les termes et conditions des CPEC's.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux actions émises.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou à tout fondé de pouvoir de la Société, ou tout autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

### 5.3. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives sera effective par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée en délivrant le certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide unanimement d'autoriser le conseil d'administration à émettre jusqu'à cinq cent cinquante cinq mille quatre cent quarante cinq (555.445) CPEC's avec le pouvoir de déterminer les termes et conditions de ces CPEC's et leurs droits de conversion.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de déterminer les droits et obligations attachés aux différentes classes d'actions par le changement de l'article 16 qui aura désormais la teneur suivante:

#### **«Art. 16. Affectation des bénéfices**

##### 16.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

##### 16.2. Dividendes préférentiels et recouvrables

Un dividende préférentiel et recouvrable correspondant à un pour cent (1%) de leur valeur nominale augmentée de leur prime d'émission correspondante, le cas échéant, sera distribué ou accumulé, pour chaque exercice social de la Société, en faveur de tout détenteur d'Actions préférentielles de Classe A, payable par année comptable dûment clôturée au 31 décembre (ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, au jour ouvrable suivant) (mais seulement à partir de leur date d'émission), pour la première année comptable, prorata temporis, et pour la dernière fois pour l'année comptable échue avant la mise en liquidation de la Société.

##### 16.3. Dividendes ordinaires

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera la façon dont il sera disposé du solde des bénéfices annuels nets, et pourra déclarer de temps à autre que des dividendes ordinaires seront distribués, à condition que des dividendes ordinaires soient distribués, exclusivement aux détenteurs des actions ordinaires de Classe B en proportion de leurs participations respectives.

##### 16.4. Déchéance

Un dividende déclaré mais non réclamé par l'actionnaire relevant dans les cinq (5) ans de ladite telle déclaration ne pourra par la suite être réclamé par ledit détenteur d'une telle action, mais fera par contre l'objet d'une déchéance dans le chef dudit détenteur d'une telle action et reviendra à la Société.

##### 16.5. Intérêt

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

##### 16.6. Dividendes intérimaires

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier Article 17 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

## Art. 17. Dissolution et liquidation

### 17.1. Procédure

En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera les pouvoirs et la rémunération de ces liquidateurs.

### 17.2. Boni de liquidation

Le boni de liquidation, le cas échéant, sera distribué comme suit:

La valeur nominale et la prime d'émission payées et attachées aux Actions Préférentielles de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B, le cas échéant, seront payées, pari passu, aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A et d'Actions Ordinaires de Classe B.

De plus, tout surplus du boni de liquidation (le «Boni de Liquidation Restant») sera distribué de la manière suivante:

- les Actions Préférentielles de Classe A auront droit à un pour cent (1%) du Boni de Liquidation Restant, une telle portion du Boni de Liquidation Restant devant être répartie entre les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A en proportion de leur détention dans les Actions Préférentielles de Classe A;

- les Actions Ordinaires de Classe B auront droit à quatre-vingt dix-neuf pour cent (99%) du Boni de Liquidation Restant, une telle portion du Boni de Liquidation Restant devant être répartie entre les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B en proportion de leurs détentions respectives dans les Actions Ordinaires de Classe B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison de l'augmentation de capital, est évalué à environ EUR 2.800,00.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte Anglais et le texte Français, le texte Anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, J.-P. Saddi, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 73, case 11. – Reçu 571 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

J. Delvaux.

(056323.3/208/605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

## PRO FENCING HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 108.702.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 juin 2005, actée sous le n° 307 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(056324.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

## SAFT BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.320.300.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.708.

### EXTRAIT

Monsieur Richard Peter Hanson, demeurant au Low Wood House, 24, Blackhills Esher, KT10 9JW, Grande-Bretagne a été nommé en date du 22 juin 2005 comme gérant supplémentaire de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053268.3/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**HANOTA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 8.800.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07566, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053254.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**MUSE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 98.866.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07569, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053257.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**SFDT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 82.108.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(053258.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**ORAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.892.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07571, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053260.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**I.F.G. IMMOBILIERE, FINANCES ET GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.  
R. C. Luxembourg B 64.916.

*Assemblée Gén. Extraordinaire des Actionnaires tenue à Dudelange le 22 octobre 2002 à 11.00 heures.*

*Ordre du jour:*

1. Nomination du dirigeant de l'entreprise.
1. Modification du droit de signature.

*Procès-verbal*

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Dubois Guy, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier François, et comme scrutateur Mme Hohoi Daniéla tous présents et ce acceptant.

*Résolutions*

1) Par décision unanime la direction de la gestion de la société est attribuée à M. Guy Dubois avec pouvoir de délégation des missions et tâches administratives et techniques. La gestion courante et journalière est confiée à M. François Olivier.

2) Par votes spéciaux, l'assemblée modifie le droit de signature comme suit: Individuellement pour toute opération de gestion et d'administration si le montant de l'engagement ne dépasse pas 1.500 EUR (mille cinq cent Euros). Conjointement pour toute opération de gestion et d'administration au cas où le montant dépasse la limite de 1.500 EUR (mille cinq cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02347. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(053250.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**I.F.G. IMMOBILIERE, FINANCES ET GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 64.916.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(053264.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**I.F.G. IMMOBILIERE, FINANCES ET GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 64.916.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(053266.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**I.F.G. IMMOBILIERE, FINANCES ET GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 64.916.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(053267.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---

**ITE INNOVATIONS TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 107.270.

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Louis Gavard, cadre, né le 17 mars 1951 à Versailles (France), demeurant au 28-30, Val Saint-André à L-1128 Luxembourg,

ici représenté par Madame Audrey Dumont, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 25 mai 2005.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ITE INNOVATIONS TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.270, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 avril 2005, non encore publié au Mémorial C, prend la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé décide de changer l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans des valeurs de technologies sous quelque forme que ce soit.

La Société peut proposer des conseils en environnement sous quelque forme que ce soit.

La Société peut donner des formations aux techniques d'approche environnementale sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire du comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Dumont, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2005, vol. 893, fol. 92, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(062590.3/239/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

---

**ITE INNOVATIONS TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 107.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(062592.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

---

**MILLET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.405.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILLET S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(053269.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---